



COMMISSION FOOT EDUCATIF

-- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

Procès-Verbal n° 11

Réunion du :	Mardi 11 octobre 2022
Présidence :	M. BOURICHA Guy
Présents :	Mmes REGNIER Ludivine (CTD) - BERNARDINI Laurence – VERLAQUE Aline MM. PATALANO Albert - JANIN Benoit – GUILLAUME Loïc

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Desideratas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

PLANNINGS SAISON 2022 / 2023

[Tous les plannings seront consultables prochainement sur le site du District du Var](#)

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

Le Département Technique recherche des installations pour les manifestations suivantes :

U6F à U11F et U6G à U9G PLATEAU DE NOËL FOOT DE CŒUR

• **Samedi 03 Décembre 2022** : U6G à U9G – PLATEAU DE NOËL FOOT DE COEUR

Club ne possédant qu'un seul Terrain : Déroulement sur toute la journée - MATIN : U6 – U7 – APRES MIDI : U8 – U9

Club possédant deux Terrains : Déroulement sur la demi-journée - MATIN ou APRES MIDI (selon votre disponibilité) : U6 à U9

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR....). En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

• **Samedi 10 Décembre 2022** : U6F à U11F – PLATEAU DE NOËL FOOT DE CŒUR (MATIN)

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR....). En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour ces manifestations sont priés de se faire connaître au plus tôt.

Merci d'avance.

FESTIVAL FOOT U13G PITCH 1^{er} Tour - Samedi 19 Novembre 2022

TIRAGE AU SORT DU 1^{er} Tour FESTIVAL FOOT U13G PITCH

Le tirage au sort du 1^{er} Tour du Festival Foot U13 (à jouer le Samedi 19 Novembre 2022) a été effectué par MME REGNIER Ludivine (CDT) et MM. BOURICHA Guy – GUILLAUME Loïc – KUBANY Jonathan (PIVOTTE SERINETTE) – FAUCHEZ Florent (HYERES FC) .

Toutes les Equipes sont convoquées à 13 H 00

DISTRICT du VAR de Football - DEPARTEMENT TECHNIQUE - FOOT EDUCATIF

1^{er} Tour - FESTIVAL FOOT U13 PITCH - Samedi 19 Novembre 2022

Site N° 1 : MAR VIVO AS (LA SEYNE SUR MER)				Site N° 2 : CARQUEIRANNE/LA CRAU US (LA CRAU)			
stade SQUILLACI Sébastien				stade Complexe de l'Estagnol - LA CRAU			
Responsable :				Responsable :			
Poule 1		Poule 2		Poule 1		Poule 2	
A	SC DRAGUIGNAN	A	BESSE STE ANASTASIE	A	RAMATUELLE	A	FC LE MUY
B	TARADEAU	B	SO LA LONDE	B	TOULON ELITE FUTSAL	B	FC LA SEYNE
C	PUGET SUR ARGENS	C	CARCES	C	BANDOL US	C	ACADEMIE LE LAS
D	AC BERTHE	D	PAYS DE FAYENCE	D	CARQUEI LA CRAU	D	SIGNES
E	MAR VIVO AS	E	COGOLIN SP C	E	SAINTE ZACHARIE	E	SALERNES
Site N° 3 : LE REVEST FC				Site N° 4 : BRIGNOLES AS			
stade Municipal de la Colline				stade Complexe du Vabre			
Responsable :				Responsable :			
Poule 1		Poule 2		Poule 1		Poule 2	
A	LAVANDOU BORMES	A	ASPTT TOULON	A	T CLARET MONTETY	A	SANARY US
B	FREJUS ST RAPHAËL	B	FC CARNOULES	B	RIANS	B	MY IDEAL SOCCER
C	LE REVEST FC	C	T MOURILLON JS	C	OLLIIOULES	C	CUERS PIERREFEU
D	ET CŒUR DU VAR	D	SIX FOURS LE BRUSC	D	AS BRIGNOLES	D	LE BEAUSSET US
E	ELAN CAMPS	E	VAL D'ISOLE	E	FLAYOSC AC	E	SC TOULON
Site N° 5 : CANNET DES MAURES AC				Site N° 6 : STE MAXIME AS			
stade Le RECOUS				stade ROSSI			
Responsable :				Responsable :			
Poule 1		Poule 2		Poule 1		Poule 2	
A	GARDIA CLUB	A	CABASSE	A	LES ARCS AC	A	UA LA VALETTE
B	LA CADIERE	B	TOULON USAM	B	STE MAXIME P LA TOUR	B	POURRIERES
C	SAINTE CYR AS	C	SAINTE MANDRIER	C	TOURVES FC	C	ST TROPEZ LA BAIE
D	VIDAUBAN FC	D	LE PRADET US	D	HYERES FC	D	PIVOTTE SERINETTE
E	E CANNET DES MAURES	E	SOLLIES FARLEDE				
Site N° 7 : ST MAXIMIN O.							
stade Guy DAUMAS							
Responsable :							
Poule 1		Poule 2					
A	RACING FC TOULON	A	NANS LES PINS				
B	ROQUEBRUNE	B	ASPTT HYERES				
C	SAINTE MAXIMIN O	C	LORGUES				
D	TRANS AS	D	LES VALLONS				

FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de matchs doivent être correctement remplies et les résultats sont indispensables pour permettre la remise à niveau :

A mentionner lisiblement :

- Catégorie – Niveau – Poule.
- N° de la journée.
- N° de la rencontre correspondant au Match joué.
- N° de la journée.
- Score.
- Noms, Prénoms des joueurs, N° de licences.
- Noms, Prénoms des dirigeants, N° de licences.
- Noms, Prénoms de l'arbitre, N° de licence.

FEMININES

SAISON 2022 / 2023 COMPOSITION DES POULES PROPOSITION NON DEFINITIVE (en attente accord des Clubs)

Pour chaque catégorie, les engagements des équipes seront officialisés par la commission

Foot Educatif en fonction du nombre de licencié(e)s du club.

CORRESPONDANCE

- Désengagement de Six-fours / Le Brusç en critérium U13F POULE B
- Engagement d'une 2^{ème} équipe U13F en critérium poule B du SC Draguignan.

Le SC Draguignan prend la place de l'exempt.

La journée 1 du 01/10/22 : Besses / SC Draguignan. A jouer le 22/10/22.

En attente de convocation du club recevant.

La journée 2 du 08/10/22 : Hyères FC 1 / SC Draguignan.

En attente de convocation du club recevant.

CRITERIUM U13F : Demande de report de match :

Poule A : ET F.C Fréjus Saint Raphaël / Cannet Des Maures N° 25168209.

En attente d'un accord du club adverse.

Poule B : U.A La Valette / Hyères FC 1 N°25168401 du 01/10/22 à jouer le 22/10/22.

En attente d'une nouvelle convocation du club recevant.

DESIDERATA : U13F

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

AS BRIGNOLES
US CARQUEIRANNE LA CRAU – U12 EXCELLENCE Poule A
US CARQUEIRANNE LA CRAU – U13 HONNEUR Poule A

GARCONS

CATEGORIES U13-U12

CORRESPONDANCE

ENGAGEMENTS :

RC LA BAIE : Demande d'engagement d'une équipe supplémentaire en U12 HONNEUR
- Plus de place pour la 1ère PHASE, OK pour la 2^{ième} PHASE

AC BERTHE : Demande d'engagement d'une équipe en U13
- Plus de place pour la 1ère PHASE, OK pour la 2^{ième} PHASE

AMENDES FINANCIERES

US CARQUEIRANNE LA CRAU : Forfait général – U10G : PRE EXCELLENCE
AMENDE FINANCIERE 16 €

U13G

HONNEUR – Poule C

Journée N°2

ET CŒUR DU VAR - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

HONNEUR – Poule A

Journée N°2

T JS MOURILLON - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

U12G

EXCELLENCE – Poule B

Journée N°2

T JS MOURILLON - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

1^{ère} parution – Amende financière de 8 €

1^{ère} PHASE - Journée 2 du 01.10.2022

U13

U13 EXCELLENCE

Poule B :

AS SAINT CYR 1 SC TOULON 2

U13 PRE EXCELLENCE

Poule A :

O SAINT MAXIMIN 2 / ET FREJUS SAINT RAPHAËL 3
ET SAINTE MAXIME PLAN DE LA TOUR 2 / SC DRAGUIGNAN 2

Poule B :

CUERS PIERREFEU 1 / HYERES FC 2

U13 HONNEUR

Poule A :

CARNOULES 2 / SOLLIES FARLEDE 3
T MOURILLON 1 / T CLARET MONTETY 2

U12

U12 EXCELLENCE

Poule A :

SC TOULON 1 / HYERES FC 1
ET FREJUS ST RAPHAËL 1 / ASPPT TOULON 1

Poule B :

SC TOULON 2 / SIX FOURS LE BRUSC 1

U12 PRE EXCELLENCE

Poule B :

ST TROPEZ LA BAIE / LE MUY FC 1

Poule C :

US PRADET 1 / AC BERTHE 2

U12 HONNEUR

Poule A : MY IDEAL SOCCER ACADEMY 2 / PAYS DE FAYENCE

U13

U13 HONNEUR

Poule B :

AS SIGNES / JS LE BEAUSSET

U12

U12 EXCELLENCE

Poule A :

RACING FC / US CARQUEIRANNE LA CRAU

Poule C :

LE CANNET DES MAURES / ET FREJUS ST RAPHAËL

U12 PRE EXCELLENCE

Poule B :

SC DRAGUIGNAN 2 / PUGET SUR ARGENS 2

LE MUY / FREJUS ST RAPHAËL 3

Poule D :

SANARY / LA CADIÈRE

U12 HONNEUR

Poule A :

LE MUY 2 / MY IDEAL SOCCER ACADEMY 2

TARADEAU / CAMPS LA SOURCE

REPORTS MATCHS

Journée N°3 : ENT ST MAXIMIN– LE PRADET US - U13 EXCELLENCE Poule B

Report au 17 Décembre 2022 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs.

Journée N°1 : ST.O. LONDAIS – AS ST CYR - U13 PRE EXCELLENCE Poule B

Report au 17 Décembre 2022 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs.

Journée N°1 : NANS 2 – VIDAUBAN - U12 PRE EXCELLENCE Poule B

Report au 19 Novembre 2022

Journée N°1 : PAYS DE FAYENCE 2 – SALERNES - U12 HONNEUR Poule A

Report au 19 Novembre 2022

Journée N°2 : FLAYOSC – NANS 2 - U12 HONNEUR Poule A

Report au 17 Décembre 2022

DESIDERATA : U12 – U13

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

SOLLIES FARLEDE : U12 (Les 2 équipes)
S O LA LONDE : U13 – PRE EXCELLENCE Poule B
US BANDOL : U12 – PRE EXCELLENCE Poule C et U12 – HONNEUR Poule C
AS BRIGNOLES : U12-EXCELLENCE
TARADEAU O : U12 – HONNEUR
LORGUES ET S : U13 – PRE-EXCELLENCE
ENT PIVOTTE SERINETTE TOULON :
U13 – Gaby ROBERT Equipe 1 / U13 – PRE EXCELLENCE Equipe 2 / U12 – PRE EXCELLENCE Equipe 1 /
U12 – HONNEUR Equipe 2
US CARQUEIRANNE LA CRAU : U13 –EXCELLENCE
SC NANS : U12
FC VIDAUBAN : U12
UA LA VALETTE : U12 – EXCELLENCE
ASPTT HYERES : U13 – HONNEUR

CATEGORIES U11-U10

AMENDES FINANCIERES

ABSENCES AUX PLATEAUX

FC FREJUS ST RAPHAËL : U11 HONNEUR - Forfait Plateau
AMENDE FINANCIERE 20 €

JS MOURILLON : U10 PRE EXCELLENCE- Forfait Plateau
AMENDE FINANCIERE 20 €

FC FREJUS ST RAPHAËL : U10 HONNEUR - Forfait Plateau au CANNET DES MAURES
AMENDE FINANCIERE 20 €

PAS DE DESIDERATA : U10 – U11 Ces catégories jouent sous forme de plateaux

FOOT EDUCATIF Commission des Statuts et des Règlements

Dossier n°2 : U12 EXCELLENCE Poule B – AS MAR VIVO / ACADEMIE LE LAS Rencontre du 01-10-2022 :

Réserves confirmées de AS MAR VIVO sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de ACADEMIE LE LAS susceptible de dépasser le nombre de joueurs mutés autorisés.

Vu feuille de match.

Vu réserves de AS MAR VIVO recevable en la forme.

Vu dossiers informatiques de tous les joueurs de ACADEMIE LE LAS.

Attendu :

- que le joueur DUCAP BARDOU Antoine titulaire d'une licence U12 N° 2548515738 munie du cachet « mutation hors période jusqu'au 16.09.22 ».
 - que le joueur GARREL François titulaire d'une licence U12 N° 9602595799 munie du cachet « mutation hors période jusqu'au 16.09.23 ».
 - qu'en inscrivant 2 joueurs mutés hors période sur la feuille de match, l'équipe de l'ACADEMIE LE LAS était en infraction sur le nombre de mutés hors période pouvant participer à la rencontre.
- Le CSR foot éducatif dit : **MATCH PERDU PAR PENALITE à ACADEMIE LE LAS**, avec amende de 16€ pour emporter le bénéfice à AS MAR VIVO_sur le score de 3 à 0.

*Prochaine réunion
Mardi 18 octobre 2022*

Le Président : Guy BOURICHA